

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :**

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 598

Dossier : 081257

**Direction en charge :** Urbanisme

**Objet :** Quartier Jacquard – Dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) – Avis du Conseil Municipal

**Président :** M. Maurice VINCENT, Maire

**Date de convocation du conseil :** 21/11/2008

**Compte rendu affiché le :** 02/12/2008

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Maurice VINCENT, Maire, M. Michel COYNEL, Premier Adjoint, Mme Françoise GOURBEYRE, Adjoint, M. Florent PIGEON, Adjoint, Mme Marie-Odile SASSO, Adjoint, M. Alain PECEL, Adjoint, Mme Nadia SEMACHE, Adjoint, M. André FRIEDENBERG, Adjoint, Mme Myriam ULMER, Adjoint, M. Jean-Claude BERTRAND, Adjoint, Mme Geneviève ALBOUY, Adjoint, M. Yves RAVEL, Adjoint, Mme Joëlle PERROUX, Adjoint, M. Ahmed BERKOUN, Adjoint, Mme Pascale VIRARD, Adjoint, M. Joseph FERRARA, Adjoint, Mme Marie-Hélène FAURE, Adjoint, M. Daniel SABOT, Adjoint, Mme Julie POINOT, Adjoint, M. Philippe Rayé, Adjoint, M. Jacques STRIBICK, Conseiller Municipal Délégué, M. Georges RYZ, Conseiller Municipal Délégué, Mme Paulette MILLET, Conseiller Municipal Délégué, Mme Isabelle ROUX, Conseiller Municipal Délégué, M. François MEHL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Lilette VOLLE, Conseiller Municipal Délégué, M. André DANCERT, Conseiller Municipal Délégué, Mme Maryse BIANCHIN, Adjoint, M. Christian CELETTE, Conseiller Municipal Délégué, Mme Jacqueline NEYME, Conseiller Municipal Délégué, Mme Marie-Anne SABLE, Conseiller Municipal Délégué, Mme Véronique NAEGELEN, Conseiller Municipal Délégué, Mme Janique POSTEL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Florence GASPARIC, Conseiller Municipal Délégué, M. Norbert NITCHEU, Conseiller Municipal Délégué, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Adjoint, Mme Nora KHENNOUF, Conseiller Municipal Délégué, Mme Angéline DUBOEUF, Conseiller Municipal Délégué, M. François VEYSSIERE, Conseiller Municipal Délégué, Mme Julie LAVAL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Josette SCHERIANI, Conseiller Municipal, Mme Françoise GROSSETETE, Conseiller Municipal, M. Christian BRODHAG, Conseiller Municipal, Mme Nicole PEYCELON, Conseiller Municipal, M. Michel THIOLLIERE, Conseiller Municipal, M. Charles MALECOT, Conseiller Municipal, M. Jean-Jacques REY, Conseiller Municipal, Mme Agnès CHANAL, Conseiller Municipal, Mme Ghislaine CELDRAN, Conseiller Municipal, Mme Corinne L'HARMET ODIN, Conseiller Municipal, M. Patrick GUILLOU, Conseiller Municipal, M. Gaël PERDRIAU, Conseiller Municipal, Mme Renée DUMONT, Conseiller Municipal, M. Denis CHAMBE, Conseiller Municipal, M. Gilles ARTIGUES, Conseiller Municipal, M. Lionel MASSARDIER, Conseiller Municipal Délégué

**Absents-Excusés :**

M. Georges PRUVOST (pouvoir à M. Alain PECEL) , M. Rachid MESSAD (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) , Mme Farida BACHA (pouvoir à M. Norbert NITCHEU) ,

**Absents :**

**Politique :**

Délibération n° : 598

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 081257

**Direction en charge :** Urbanisme**Objet :** Quartier Jacquard – Dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) – Avis du Conseil Municipalo **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne a mis en œuvre un projet urbain qui vise à offrir à la population un environnement et un habitat de bonne qualité et agréable, ainsi qu'un dynamisme économique retrouvé dans des secteurs à forte valeur ajoutée.

L'intérêt de cette démarche a été reconnu par l'Etat dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise qui pose la nécessité de construire une métropole Lyon - Saint-Etienne compétitive au plan international.

Pour cela, des dispositifs opérationnels importants ont été mis en place avec notamment la signature de la Convention ANRU qui porte sur les quartiers du Crêt de Roc, de Tarentaise - Beaubrun - Séverine, de Montreynaud et Sud-est. L'Etablissement Public d'Aménagement de Saint Etienne a également été créé par décret en date du 24 janvier 2007.

Le quartier Jacquard présente des signes de fragilisation des fonctions d'habitation et de commerce qui ont été clairement identifiés au travers d'études conduites par la Ville de Saint-Etienne.

Toutefois, ce quartier dispose d'atouts importants, et notamment d'une situation proche du centre ville et de la présence d'équipements publics. Un projet de rénovation urbaine ayant pour finalité une amélioration de l'attractivité résidentielle du quartier dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPASE a donc été engagé.

Par délibération en date du 2 avril 2007 l'Assemblée Communale a approuvé les modalités de concertations proposées par l'EPASE dans le cadre du projet de renouvellement du quartier Jacquard.

Outre la création d'une Zone d'Aménagement Concerté, objet de la présente délibération, d'autres procédures viendront compléter le dispositif opérationnel :

- la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur un périmètre plus large visant à développer des actions incitatives de réhabilitation de l'habitat existant,
- la conduite d'une Opération de Restauration Immobilière permettant des actions coercitives sur les immeubles les plus dégradés.

L'intervention sur le quartier Jacquard doit également être envisagée en perspective des synergies qui peuvent être créées avec d'autres projets sur le territoire communal :

- les projets de renouvellement urbain conduit sur le quartier Tarentaise – Beaubrun – Séverine,
- les études de définitions en cours sur le site Couriot,
- la réflexion conduite sur le secteur Manufacture – Plaine Achille
- la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager sur l'ensemble du Centre Ville.

o **Motivation et Opportunité :**

Lors de son prochain Conseil d'Administration l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint Etienne approuvera le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC Jacquard – Gachet.

Le Préfet pourra alors prononcer la création de cette ZAC.

Préalablement à cela et conformément aux dispositions des articles L.311-1 et R.311-4 du code de l'urbanisme il convient que le Conseil Municipal de la commune sur le territoire de laquelle il est envisagé de créer la ZAC doit émettre un avis sur le dossier de création.

o **Contenu :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme le dossier de création comprend :

- un rapport de présentation,
- un plan de situation,
- un plan de délimitation du périmètre de la zone,

- une étude d'impact,
- le dossier précise également le régime choisi au regard de la Taxe Locale d'Equipement.

Les objectifs de cette ZAC sont les suivants :

- Améliorer et diversifier l'offre de logement,
- Requalifier les espaces publics du secteur et notamment de la Place Jacquard et de l'îlot Gachet,
- Favoriser les liens entre ce quartiers et le Centre Ville d'une part et des sites emblématiques d'autre part (Couriot / Manufacture Plaine Achille),

Le dossier de création transmis prévoit un programme global de construction de 25 100 m<sup>2</sup>.

Les interventions sur les équipements publics suivantes sont pressenties :

- Restructuration de l'îlot Gachet en vue de la création d'un jardin public,
- Requalification de la Place Jacquard et amélioration du fonctionnement urbain (marché...),
- Création d'une traversée piétonne sur l'îlot Grand Gonnet / Balzac / Marengo,
- Traitement des axes Est/Ouest et Nord/Sud afin d'améliorer le lien du quartier avec son environnement et d'ouvrir l'espace public aux déplacement piétons et modes doux.

Ces interventions seront précisées au moment de l'approbation du dossier de réalisation et du programme d'équipements publics de la ZAC.

La ZAC sera exclue du régime de la Taxe Locale d'Equipement et un régime de participation sera instauré.

A l'issue de la concertation conduite par l'Etablissement Public d'Aménagement

Le contenu du dossier de création proposé par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne est satisfaisant en perspective des orientations fixées dans le projet urbain défini par la Ville de Saint-Etienne et ses partenaires pour le quartier Jacquard.

o **Maîtrise d'ouvrage :**

Etablissement Public d'Aménagement de Saint Etienne

o **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

o **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir émettre un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Jacquard, tel qu'il sera proposé en délibération au prochain Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint Etienne.

**Décision :** Proposition adoptée

**Imputation budgétaire**

**Résultat du vote :** 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué**

**Florent PIGEON**